

Votants : 60

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 24 juin 2024

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - CONSTITUTION D'UNE PERSONNE MORALE ORGANISATRICE (PMO) POUR LES PROJETS EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Romain DUPEYROU, Patricia DOUEZ à Franck PORTZ, Elsa FORTAGE à Sébastien MATHIEU, Alain LIAIGRE à Olivier D'ARAUJO, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Mélina TACHE à Lucien-Jean LAHOUSSE.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Christian BREMAUD, Noélie FERREIRA, Alain LECOINTE, Dany MICHAUD, Rose-Marie NIETO, Corinne RIVET BONNEAU.

Titulaires absents pour départ :

Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Claude BOISSON, Anne-Sophie GUICHET, Florent JARRIAULT, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Lucy MOREAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Séverine VACHON.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 24 JUIN 2024

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - CONSTITUTION D'UNE PERSONNE MORALE ORGANISATRICE (PMO) POUR LES PROJETS EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre des objectifs de son PCAET, et en conformité avec son PLUiD, la CAN encourage le développement de la production d'énergie renouvelable. Ainsi, l'action 1.15 du PCAET est intitulée « Favoriser le développement de l'autoconsommation collective ».

L'autoconsommation collective est définie comme un dispositif permettant de partager de l'électricité produite localement, entre producteur(s) et consommateur(s) raccordés au réseau public de distribution, et relevant d'un même périmètre géographique proche.

Dans les faits, un producteur autoconsomme pour ses propres besoins l'électricité photovoltaïque produite, et vend le surplus de sa production à d'autres consommateurs d'électricité, dans un périmètre proche.

Selon le Code de l'énergie, pour représenter ce groupement entre producteurs et consommateurs d'électricité devant le gestionnaire du réseau électrique (Enedis ou Geredis sur la CAN), la constitution d'une personne morale organisatrice (PMO) est nécessaire.

La PMO devient ainsi l'interlocuteur unique du gestionnaire de réseau pour représenter le groupement de producteurs et consommateurs d'électricité.

En tant que syndicat départemental de l'énergie, le SIEDS souhaite activement développer l'autoconsommation collective. Pour cela, le projet de création d'une personne morale organisatrice a été présenté par le SIEDS sous forme d'association qui aura vocation à gérer à l'avenir les opérations d'autoconsommation collective qui pourraient émerger sur notre territoire.

En effet, le SIEDS a démontré par comparaison que l'association était l'outil le plus adapté et surtout le plus simple dans sa création, son fonctionnement et que son accès reste ouvert à toutes personnes désireuses d'intégrer ces projets, ce qui constitue une condition importante pour favoriser la transition énergétique.

Cette association pourrait être créée entre le SIEDS et les huit intercommunalités des Deux-Sèvres, ce qui place la CAN au cœur des actions à mener pour favoriser la transition énergétique sur notre territoire et ainsi favoriser l'essor de nouvelles solutions pour nos collectivités et plus largement nos citoyens.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Constitue avec le SIEDS et l'ensemble des intercommunalités des Deux-Sèvres une Personne Morale Organisatrice (PMO) pour favoriser l'essor de l'autoconsommation collective ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer, le cas échéant, les documents afférents à la mise en œuvre de ce projet.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 60

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué